



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de déclassement d'une section des chemins CR N°83 et CV N°4 et emprise de la voie publique Place du 8 Mai 1945 sur la commune d'Azay-le-Rideau

Il sera procédé à une enquête publique relative au déclassement de chemins ruraux et voie publique appartenant au domaine privé de la commune qui font l'objet de demandes d'aliénation et ne sont plus utilisés par le public.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du mardi 02 septembre 2025 à 09H00 au mardi 16 septembre 2025 à 17H00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie d'Azay-le-Rideau.

Le dossier dématérialisé sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du service urbanisme et patrimoine de la mairie par courrier (2 place de l'Europe – 37 190 AZAY-LE-RIDEAU) ou par mél (k.piaut@azaylerideau.fr).

Monsieur Francis LERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé en mairie, sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie d'Azay-le-Rideau, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public.

Elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : k.piaut@azaylerideau.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Azay-le-Rideau :

– le mardi 02 septembre 2025 de 9H à 12H

– le mardi 16 septembre 2025 de 14H à 17H

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public en mairie d'Azay-le-Rideau pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure réglementaire, la décision relative au déclassement d'une section des chemins CR N°83 et CV N°4 et emprise de la voie publique Place du 8 Mai 1945 sera prise par le Conseil Municipal.